



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune nouvelle LES HAUTS D'ANJOU, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son chef-lieu fixé à la Mairie de Champigné, 36 rue Henri Lebasque sur la convocation et sous la présidence de Madame Maryline Lézé, Maire ;

Présent(s)	P
Absent(s)	A
Absent(s) Excusé(s)	AE

Tableau des présents

1	ALLORY	Olivier	P	28	GOHIER	Marie-Odile	P	54	MONTECOT	Marie	P
2	AMIOT	Catherine	P	29	GROSBOIS	Emmanuel	P	55	MOREAU	Pierre	P
3	BEAUFILS	Fabienne	P	30	HEULIN	Annick	A	56	NOILOU	Jean-Claude	P
4	BEAUVILLAIN	Céline	P	31	HOSTIER	Gérard	P	57	PANCHEVRE	Viviane	P
5	BERNARD	Patrick	P	32	HOUDIN	Marie-Hélène	A	58	PATUREAU	Céline	AE
6	BIDAULT	Richard	A	33	HOUDU	Alain	P	59	PEAN	Nadia	P
7	BODIN	Alexandra	A	34	HUART	Olivier	P	60	PETITHOMME	Carole	A
8	BOISBOUVIER	Daniel	P	35	HUET	Christian	P	61	PINARD	Céline	P
9	BOURRIER	Alain	P	36	HUSSON	Catherine	P	62	PINEL	Pascal	AE
10	BRAULT	Joël	A	37	JEANNETEAU	Paul	P	63	PIVERT	Philippe	AE
11	BRISSET	David	A	38	JOLY	Virginie	AE	64	PLATON	Céline	P
12	CHERBONNEAU	Jean-Paul	P	39	JOUANNEAU	Damien	P	65	POTIER	Stéphanie	P
13	CHESNEAU	André	P	40	JOUANNEAU	Frédéric	P	66	PREZELIN	Éric	AE
14	CHEVREUL	Mickaël	A	41	KERVELLA	Maurice	AE	67	QUEVA	Lionel	P
15	CHOPIN	Philippe	AE	42	LANGLAIS	Véronique	P	68	RAGUENEAU	Anne-Marie	A
16	DAUGER	Patrick	P	43	LARDEUX	Gervais	P	69	RETHORE	Florence	AE
17	DELAHAYE	Patrick	P	44	LE ROUX	Laurence	A	70	SANTENAC	Rachel	P
18	DESNOES	Estelle	P	45	LEBRETON	Pierre-Marie	P	71	SAULOUP	Geneviève	P
19	DESNOES	Jean-Pierre	A	46	LEMERCIER	Florence	P	72	SIMON	Alain	P
20	DESPORTES	Philippe	A	47	LEROY-RAIMBAULT	Isabelle	P	73	TALINEAU	Jean-Marie	A
21	DOUSSIN	Christophe	P	48	LEVERT	Laetitia	P	74	TARDIF	Florent	A
22	ERMINE	Benoît	P	49	LEZE	Maryline	P	75	THARREAU	Jean-Louis	P
23	ERMINE	Paulette	P	50	LIENARD	Jean-Benoît	AE	76	THEPAUT	Michel	P
24	FOSSET	Dominique	P	51	MACQUET	Laurent	A	77	VALLEE	Louis-Marie	AE
25	FOUCHARD	Laetitia	A	52	MASSEROT	Christian	P	78	VAN RIJN	Myriam	P
26	FOUCHER	Alain	P	53	MERLET	Florent	P	79	VIAUD	Sozic	A
27	FOUIN	Jean-Yves	P								

Pouvoirs

1	M. Éric PRÉZELIN	Donne pouvoir à	Mme Estelle DESNOES
2	Mme Florence RÉTHORÉ	Donne pouvoir à	M. Christophe DOUSSIN
3	M. Philippe CHOPIN	Donne pouvoir à	M. Pierre-Marie LEBRETON
4	Mme Virginie JOLY	Donne pouvoir à	M. Michel THÉPAUT
5	M. Philippe PIVERT	Donne pouvoir à	M. Gervais LARDEUX
6	M. Pascal PINEL	Donne pouvoir à	Mme Fabienne BEAUFILS
7	M. Louis-Marie VALLÉE	Donne pouvoir à	Mme Céline BEAUVILLAIN
8	M. Maurice KERVELLA	Donne pouvoir à	Mme Paulette ERMINE

PREAMBULE

1. Information des démissions

Démission(s)	Laetitia PREZELIN de Brissarthe
--------------	---------------------------------

2. Quorum atteint

Nombre de conseillers en exercice	: 79
Nombre de présents	: 52 (53 à partir de 20h33)
Nombre de pouvoirs	: 8
Quorum	: 41
Nombre de voix exprimées	: 60 (61 à partir de 20h33)

3. Désignation d'un secrétaire de séance

Commune déléguée de Cherré	Laetitia LEVERT
----------------------------	-----------------

4. Approbation du PV du conseil municipal du 18 octobre 2017

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	60 (dont 8 pouvoirs)
------------	---	--------	---	------	----------------------

5. Questions supplémentaires à inscrire à l'ordre du jour

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES A INSCRIRE
OBJET
1- Approbation du règlement des modalités d'attribution des subventions aux associations
2- Signature d'une convention avec l'association LES MANG'TOUT
3- Elus : Mandat spécial – Rajout de la notion de durée

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	60 (dont 8 pouvoirs)
------------	---	--------	---	------	----------------------

FINANCES

DELIBERATION N° DCM2017-11-30-01 :
Les Hauts d'Anjou : Instauration de la taxe d'aménagement

Rapporteur : Alain FOUCHER

Pour rappel

La taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans la commune nouvelle sauf renonciation expresse décidée par délibération.

En absence de délibération avant le 30 novembre 2017, le taux de 1 % s'appliquera à l'ensemble du territoire de la commune nouvelle à compter du 1^{er} janvier 2018 et aucune exonération facultative ne sera appliquée.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;
Sur avis de la commission Finances, il est proposé au conseil municipal ;
Il convient d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1.5% avec exonération des abris de jardin.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	60 (dont 8 pouvoirs)
-------------------	----------	---------------	----------	-------------	-----------------------------

DELIBERATION N° DCM2017-11-30-02 :
OGEC de l'école de St François Xavier de Champigné : Régularisation du versement de la subvention

Rapporteur : Estelle DESNOES

Pour rappel

Les modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association par les communes, s'effectuent notamment sur la base du coût moyen d'un élève de l'école publique.

Pour mémoire, le montant appliqué au titre de l'année 2015-2016 était de 725 € par élève.

Vu la délibération du 16 mars 2017 dans laquelle l'OGEC de l'école St François Xavier de la commune déléguée de Champigné, perçoit une avance sur la subvention basée sur l'effectif des enfants fréquentant l'école en 2015-2016, soit 105 élèves ;

Vu la délibération du 7 avril 2017 dans laquelle l'OGEC de l'école St François Xavier de Champigné perçoit un complément de cette subvention toujours basée sur l'effectif des enfants fréquentant l'école en 2015-2016, soit 105 élèves ;

Considérant que pour l'année 2016-2017, l'effectif des enfants fréquentant l'école de St François Xavier de Champigné est de 114 ;

Il convient de régulariser le versement de la subvention à l'OGEC, à hauteur de 6525€ ; Soit 9 élèves supplémentaires avec un coût moyen de 725 € pour chacun.

ABSTENTION	1	CONTRE	0	POUR	59 (dont 8 pouvoirs)
-------------------	----------	---------------	----------	-------------	-----------------------------

DELIBERATION N° DCM2017-11-30-03 :
Décision Modificative N° 3

Rapporteur : Alain FOUCHER

Dans le cadre des dépenses de Fonctionnement de charges du personnel, des débours supplémentaires, en partie non prévus au budget primitif, s'élevant à la somme de 39 215 euros ont été ordonnancés, tels que :

- * Régularisations d'écritures comptables des années 2015 et de 2016,
- * Mises en paiement de cotisations et d'assurances statutaires du 4^{ème} trimestre 2016,
- * Intégration du personnel des SIUP dissouts au 31/08/2017,
- * Municipalisation du personnel de cantine de l'association « Les Mang'tout »,
- * Augmentation du montant prévisionnel de remplacement d'agents en congé de maladie.

Lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2017, une participation financière pour versement aux SIUP de Cherré-Contigné-Marigné-Sœurdres, était prévue. Ce syndicat étant dissout, le delta correspondant à la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017, doit s'inscrire au chapitre 012 des charges du personnel.

Vu l'avis favorable de la commission FINANCES, il convient d'inscrire ces régularisations en décision modificative de la façon suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DF 64118-020		39 215 €		
DF 6451-020		55 000 €		
RF 6419-0				31 215 €
DF 65548-0	8 000 €			
DF 65548-020	55 000 €			
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT	63 000 €	94 215 €	0 €	31 215 €
	31 215 €		31 215 €	

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	60 (dont 8 pouvoirs)
-------------------	----------	---------------	----------	-------------	-----------------------------

**DELIBERATION N° DCM2017-11-30-04 :
Familles Rurales de Champigné : Subvention exceptionnelle**

Rapporteur : Nadia PÉAN

Depuis le 1^{er} septembre 2017, quatre communes déléguées (Brissarthe, Champigné, Cherré et Marigné), après avis de leur conseil d'école respectif, ont cessé les Temps d'Activité Périscolaire (TAP). Par conséquent, l'Association Familles Rurales, se voit absorber un nombre d'enfants supplémentaires au sein de ses activités de loisirs.

Une navette et un emploi contractuel ont été mis en place afin d'accueillir ces enfants. Cette mise en place génère un coût supplémentaire à hauteur de 4 782.03 € pour clôturer l'année 2017.

L'association Familles Rurales demande l'octroi d'une subvention exceptionnelle couvrant cette somme.

La commission FINANCES a donné un avis favorable pour le versement d'un montant de 4 800.00 €.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	60 (dont 8 pouvoirs)
-------------------	----------	---------------	----------	-------------	-----------------------------

**DELIBERATION N° DCM2017-11-30-05 :
Querré : Fixation du tarif de restauration scolaire « tarif adulte »**

Rapporteur : Alain FOUCHER

Pour faire suite à la présence récente d'une AVS utilisatrice du service de restauration scolaire dans le cadre de l'exercice de ses missions, il convient de fixer un tarif de restauration pour les personnes

adultes extérieures bénéficiaires du service. Il est proposé de fixer le prix du repas à 5 € 45. Ce tarif est identique à celui appliqué sur la commune déléguée de Contigné. En effet, il s'agit du même prestataire de fourniture de repas.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	60 (dont 8 pouvoirs)
-------------------	----------	---------------	----------	-------------	-----------------------------

URBANISME – CADRE DE VIE – DÉVELOPPEMENT DURABLE

DELIBERATION N° DCM2017-11-30-06 :
Champigné : Convention d'autorisation de travaux et d'entretien – RD 770

Rapporteur : Paul JEANNETEAU

En 2007, un cheminement piéton a été réalisé sur la RD 770, à la demande des élus, entre Champigné et le carrefour de la Vigrousière pour faciliter l'accès aux vergers pour le travail saisonnier. Le chemin nécessite maintenant une remise en état général.

Conformément à la convention proposée, le département assurera à ses frais la surveillance et l'entretien courant des dépendances du domaine routier à savoir l'accotement enherbé et le fossé départemental assurant le fonctionnement hydraulique de la voie. En parallèle, la commune La commune Les Hauts d'Anjou assurera la surveillance, l'entretien courant et le renouvellement du chemin piétonnier si nécessaire. Cette convention sera signée pour 10 ans à compter de la signature et renouvelable par tacite reconduction.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	60 (dont 8 pouvoirs)
-------------------	----------	---------------	----------	-------------	-----------------------------

ARRIVEE de Mme LEROUX à 20h33

DELIBERATION N° DCM2017-11-30-07 :
Contigné : Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement

Rapporteur : Michel THEPAUT

La commune déléguée de Contigné envisage la réhabilitation des réseaux d'assainissement (mise en séparatif) sur deux secteurs du bourg : Rue du Guérichault et Rue F. Brichet/rue des Ruisseaux. Ce projet fait suite aux conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement approuvé en 2003.

Une première tranche de travaux de mise en séparatif a été effectuée en 2008, aujourd'hui, il reste à finaliser les deux secteurs restants pour éviter que des eaux parasites liées au réseau unitaire entraînent une saturation de la station d'épuration.

Une subvention a été accordée en décembre 2016 par le Département à hauteur de 20%.

Un cabinet d'étude a été mandaté, le 31 mars 2017 pour l'étude du projet, la mise en place du cahier des charges pour l'appel d'offres et le suivi du chantier.

L'objectif des travaux est de conserver les réseaux unitaires (réhabilitation en réseau pluvial) et de créer un réseau d'eaux usées conforme aux normes en vigueur.

Sur l'ensemble des travaux prévus initialement seul le secteur de la rue des Ruisseaux comporte 4 projets différents :

	PROJET 1	PROJET 2	PROJET 3	PROJET 4
ACTIONS	Mise en place d'un poste de refoulement reprenant l'ensemble des travaux	Mise en place d'un poste de refoulement unique-ment sur les 3 dernières maisons de la rue des Ruisseaux (n°35, n°37 et La Croix Porcher)	Passage en gravitaire selon le fonctionne-ment actuel avec un réseau neuf	Passage en gravitaire selon le fonctionne-ment actuel en con-servant une partie des réseaux existants
OBJECTIFS	Abandonner le réseau situé en zone agricole sur terrain privé (SER-VITUDES) De raccorder le réseau vers le réseau du lotis-sement du Bocage D'éviter des travaux conséquents chez les riverains Raccordement pour 50 habitations Conservation d'une servitude pour les eaux pluviales	Abandonner le réseau si-tué en zone agricole sur terrain privé (SERVI-TUDES) De raccorder le réseau vers le réseau du lotisse-ment du Bocage D'éviter des travaux con-séquents chez les rive-rains Raccordement pour 03 habitations	Eviter la pose d'un poste de relèvement Conservation des servitudes Nécessite l'accord des riverains	Eviter la pose d'un poste de relèvement Conservé la canalisa-tion existante (Etat non connu, prévoir passage caméra) Conservation des servitudes Nécessite l'accord des riverains
COUT GLOBAL DES TRAVAUX	327 000€	320 000€	333 000€	301 000€

Ces travaux nécessitent des raccordements aux habitations avec deux cas particuliers :

- * La Croix Porcher (cf plan) qu'il conviendrait de raccorder à la pompe de relevage (à la charge de la collectivité car l'objectif étant de supprimer la servitude)
- * Maison à l'angle de la rue François Brichet et Chemin du Guérichault (cf plan) avec deux branchements traversant une cour privative

Prévoir financement supplémentaire pour :

- * 3 000 et 5 000€ HT pour les contrôles des réseaux
- * 1 500 et 2 000€ HT pour le coût du branchement EDF
- * 3 000 € HT pour le raccordement de la Croix Porcher
- * 23 000 HT pour le rebouchage de la tranchée selon les normes obligatoire pour les routes départementales (Rue François Brichet)

Le cabinet d'étude peut intégrer dans l'appel d'offre, l'intervention dans les propriétés privées pour le raccordement jusqu'à 1m50, ce qui permettrait de raccorder tous les branchements, de procéder aux contrôles au fur et à mesure qui conditionnent l'obtention de la subvention de l'Agence de l'eau.

PLANNING PREVISIONNEL

Finalisation de la phase PRO / choix du projet	Novembre 2017
Rédaction de l'Appel d'offre conjointement avec la Communauté de Commune	Novembre 2017
Validation de l'Appel d'Offre	Fin novembre 2017
Lancement de la consultation après validation	Janvier 2018

Vu l'avis du Conseil Communal du 10 novembre 2017 ;

Vu l'étude présentée par **Atélice Conseil** ;

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur :

- * Le choix du projet n°2
- * La prise en charge des raccordements

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61 (dont 8 pouvoirs)
-------------------	----------	---------------	----------	-------------	-----------------------------

DELIBERATION N° DCM2017-11-30-08 :

Contigné : SIEML-Autorisation de travaux de réparation et versement d'un fonds de concours

Rapporteur : Michel THEPAULT

Vu le règlement financier en date du 26 avril 2016, arrêté par le Comité Syndical du SIEML ;

Considérant le devis estimatif du SIEML concernant des travaux de réparation du réseau de l'éclairage public « Rue du Taillis » -Remplacement d'un Candélabre accidenté N° 103 ; s'élevant à 1634,47 € TTC ;

Considérant que le montant du fonds de concours à verser par la collectivité sera de 75% soit 1225.85 € Net de taxe.

Considérant que le coût est garanti pour une réalisation avant la fin de l'année en cours ;

Il est demandé au conseil municipal de délibérer afin de permettre la remise en état de l'installation et le versement du fonds de concours au SIEML, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis de sommes à payer.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61 (dont 8 pouvoirs)
-------------------	----------	---------------	----------	-------------	-----------------------------

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N° DCM2017-11-30-09 :

Approbation du rapport d'activité de la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA)

Rapporteur : Maryline LEZE

Lecture du Rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou. Ce rapport décrit le territoire, les élus et les projets. Il reprend les compétences de la CCVHA, définit les services communs, et présente les éléments succincts du budget.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61 (dont 8 pouvoirs)
-------------------	----------	---------------	----------	-------------	-----------------------------

DELIBERATION N° DCM2017-11-30-10 :
Approbation du rapport de la CLETC : Séance du 13 septembre 2017

Rapporteur : Maryline LEZE

Lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du 13 septembre 2017 concernant la compétence voirie : Définition et périmètre de voirie intégrable, modalités d'exercice de la compétence et présentation du scénario retenu. Explication des modalités de financement du transfert de compétence.

Le nombre de kilomètres intégrables de l'ex CCHA est de 79. Seuls 54 kilomètres seraient repris par la CCVHA. Les voiries des communes de Châteauneuf, Juvardeil et Querré ne seraient pas reprises.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le rapport de la CLETC se rapportant à la compétence voirie.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61 (dont 8 pouvoirs)
-------------------	----------	---------------	----------	-------------	-----------------------------

VIE ASSOCIATIVE - CULTURE - SPORT

DELIBERATION N° DCM2017-11-30-11 :
Approbation du règlement des modalités d'attribution des subventions aux associations

Rapporteur : Céline BEAUVILLAIN

La commission SPORTS - CADRE DE VIE - VIE ASSOCIATIVE a établi un règlement d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le règlement proposé par la commission.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61 (dont 8 pouvoirs)
-------------------	----------	---------------	----------	-------------	-----------------------------

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N° DCM2017-11-30-12 :
Signature d'une convention avec l'association LES MANG'TOUT

Rapporteur : Patrick DAUGER

Mise à disposition d'un personnel à la garderie et TAP associative à l'école Le Magnolia à Querré, du 4 septembre 2017 au 22 décembre 2017.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61 (dont 8 pouvoirs)
-------------------	----------	---------------	----------	-------------	-----------------------------

DELIBERATION N° DCM2017-11-30-13 :
Elus :Mandat spécial – Rajout de la notion de durée

Rapporteur : Maryline LEZE

Mme Bire informe que la délibération du 18 janvier 2017 portant sur les mandats spéciaux de MM Alain FOUCHER et Patrick DAUGER doit faire paraître la notion de durée.

Après lecture, la commission FINANCES a donné un avis favorable à ce support le 16 novembre 2017.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61 (dont 8 pouvoirs)
-------------------	----------	---------------	----------	-------------	-----------------------------

INFORMATIONS

- * Présentation du film promotionnel de la commune nouvelle (réalisé par l'IRCOM)
- * Prochaine Réunion de la COMMISSION FINANCES : le mercredi 13 décembre 2017 à 20 h 00
En commune déléguée de Champigné salle Warmond.
- * Prochaine Réunion de la COMMISSION RH : le lundi 18 décembre 2017 à 20h30
- * Nouvelle commission : correspondants défense et sécurité routière.
- * Projet de territoire : Une première rencontre a eu lieu le 9/11 avec M. COLLOBERT du Service Ingénierie du Département. La réflexion se fera pendant l'année 2018 : Que souhaitons-nous mettre en œuvre sur le territoire de la Commune Nouvelle Les hauts d'Anjou ? L'ensemble des conseillers municipaux sera appelé à participer à la réflexion, apporter des idées et projets. Le projet sera finalisé au cours du deuxième semestre 2018.
- * Retour sur la Foire aux Pommes de Marigné, et l'inauguration du City Stade à Cherré.
- * La prochaine séance de Conseil Municipal débutera par l'intervention de la Gendarmerie, au sujet de la participation citoyenne.
- * Présentation des évènements à venir :
 - ❖ Marché de Noël à Marigné le 3/12, à Querré le 9/12, à Contigné le 10/12.
 - ❖ Don du sang à Champigné le 9/12.
 - ❖ Sainte Barbe à Champigné le 02/12.
- * Les agents de la commune (agents des écoles et périscolaires dans un premier temps) ont été formés à l'utilisation des extincteurs et défibrillateurs.
- * Une élue informe qu'une personne sans domicile fixe a dormi dehors la nuit précédente. La question est posée d'élargir les possibilités d'hébergement d'urgence pour palier à ce genre de situation (à voir éventuellement en commission action sociale).

Levée de séance à 22 H 17